

2017-02-001-DGS

nomenclature: 7.10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 FEVRIER 2017

OBJET : PRÉSENTATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT

L'an deux mille dix-sept, le neuf février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. GARANS, M. COUTIER, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT

ABSENT:

M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de pouvoirs: 2

Nombre de votants : 32



2017-02-001-DGS - PRÉSENTATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire indique que la Ville entend se doter d'un programme prévisionnel d'investissement (PPI).

Ce souhait répond à la nécessité pour la municipalité, dans le contexte financier de plus en plus tendu imposé par les politiques gouvernementales, de disposer d'une vision complète des projets aujourd'hui évoqués, et de sa capacité à les réaliser.

Par nature, tout PPI présente une limite extrêmement forte : il est une photographie, à un instant T, des projets municipaux et de la capacité financière à les réaliser. En fonction de l'évolution des finances communales, il appelle des réactualisations régulières, le débat annuel d'orientations budgétaires ou le vote du budget pouvant constituer des moments pertinents à cette fin.

En l'occurrence, le contexte politique et financier actuel rend d'autant plus hypothétique la mise en œuvre du PPI qui vous est aujourd'hui soumis.

Il est évident que les choix gouvernementaux qui ont conduit depuis 2013 à la baisse drastique des dotations aux collectivités sont confirmés, voire amplifiés dans les prochaines années (et l'élection présidentielle de 2017 pourrait encore changer la donne générale), les PPI adoptés par de nombreuses communes françaises resteront non finançables et pure illusion... sauf à mettre sévèrement à contribution les contribuables locaux. A ce propos, il est rappelé que l'ampleur des baisses de dotations a été annoncée par le Premier Ministre le 8 avril 2014, au lendemain de l'élection des 36 000 conseils municipaux de France, viciant dès ses premiers jours les pactes conclus dans chaque commune entre les élus et les électeurs pour le mandat 2014-2020.

Rappelons que la Ville de Tarnos, sans même évoquer ni les nouvelles dépenses mises à sa charge par le législateur, ni les baisses régulières de compensation des produits fiscaux exonérés, aura bien vu diminuer sa DGF de 1,3 million d'euros entre 2013 et 2017.

Il est à noter que, compte-tenu de sa structure financière et des critères retenus par l'Etat pour déterminer les montants respectifs de ces retenues, la Ville de Tarnos subit beaucoup plus que la moyenne des autres communes la baisse drastique de la DGF :

- en 2013, la DGF perçue par notre ville s'élevait à 132 € par habitant contre 236 € pour les villes de même strate ;
- en 2017, nous devrions percevoir 26 € par habitant, contre 175 € pour les villes de même strate, (soit 7 fois moins).

A l'échelle du pays, en quatre ans, les services publics d'Etat, locaux et hospitaliers, se seront ainsi vu amputer de près de 50 milliards par an, soit quasiment l'équivalent des aides dont auront bénéficié dans le même temps les entreprises grâce au pacte de responsabilité et au CICE (41 milliards en 2017), sans qu'aucune contrepartie en matière de création d'emploi ou de hausse des salaires ne leur soit imposée.

Ces choix marquent une profonde rupture historique de notre pacte national sur la répartition des richesses. Au forceps, nos dirigeants s'attaquent à ces services publics si importants pour la cohésion nationale, si précieux pour tous, si utiles aux familles les plus modestes et à leurs



enfants, si nécessaires pour les personnes les plus précaires.

C'est dans ce contexte sombre qu'il est proposé que la Ville de Tarnos adopte son programme pluriannuel d'investissement. S'ajoutant à la baisse de la DGF, ces 6 dernières années de nouvelles charges ont été imposées aux collectivités, dont le coût annuel pour Tarnos s'élève à plus d'un million d'euros. Sur l'ensemble du mandat 2014-2020, le coût cumulé de l'ensemble de ces mesures défavorables dépasse pour notre ville les 10 millions d'euros. Au regard de l'ampleur de ces chiffres, le PPI présenté est forcément contraint et ne peut englober tous les projets d'avenir qu'il aurait été utile, pour le développement de notre commune, de réaliser dès cette fin de décennie. De plus, la concrétisation-même de ce PPI reste indissociable des nécessaires mobilisations pour préserver aux collectivités les moyens de leurs services et de leurs projets, pour empêcher de nouvelles décisions dévastatrices, et pour inverser les dynamiques financières subies ces dernières années.

Au regard du contexte social, afin de préserver le pouvoir d'achat des habitants de la commune, les élus tarnosiens souhaitent réaffirmer aujourd'hui leur engagement pris en 2014 (dans un autre contexte financier, pourtant) de ne pas augmenter la fiscalité locale durant leur mandat. Ils font de ce choix un véritable acte de résistance aux politiques austéritaires actuellement à l'oeuvre qui poussent dans chaque village, dans chaque ville de France, les équipes municipales à reporter sur l'impôt local les pertes conséquentes à la baisse des dotations. La majorité municipale entend tout faire pour mener à terme cet engagement que de nouvelles décisions gouvernementales défavorables pourraient cependant mettre à mal.

Le PPI qui vous est aujourd'hui présenté porte donc cette double marque : d'une part un contexte financier très dégradé pour l'ensemble des collectivités en général et pour Tarnos en particulier ; d'autre part, le refus de la majorité municipale, fidèle à ses engagements de campagne, d'augmenter la fiscalité.

Cette double marque fonde l'ambition profonde de ce PPI : dans le contexte imposé, maintenir le plus haut niveau de service possible, tout en continuant à concrétiser de nécessaire projets d'avenir.



**Programme Prévisionnel d'Investissement de la Ville de Tarnos
(dépenses cumulées 2017-2020)**

projets	Coûts TTC
AMENAGEMENTS, DEPLACEMENTS, VOIRIES, RESEAUX : 6 535 000€	
Place Alexandre Viro	1 056 000 dont 95 000 € de maîtrise d'oeuvre
Aménagements 2017 secteur Serpa	239 000
Réalisation Trambus	1 000 000
Ad'AP bus	240 000
Voiries Dauphin et 19 mars (participation)	493 000
Voie de contournement du port (participation)	715 000
Plan Plage de la Digue (études et réalisation)	645 000
Réaménagement RD85 section Grimau/ Turbomeca	547 000
Rue Georges-Lassale (participation)	615 000
Voiries quartier des Forges (participation)	65 000
Cimetières	160 000
Modernisation éclairage public	230 000
Autres opérations d'aménagement (voiries, plan d'accessibilité, aires de jeux, feux tricolores, signalisation, mobilier urbain, éclairage..)	530 000
BATIMENTS : 6 490 000 €	
Réhabilitation des ateliers municipaux (CMAC)	4 600 000 dont 415 000 de maîtrise d'oeuvre
Ad'AP Bâtiments 2017-2020	580 000
Reconstruction du FJT (participation 2017)	75 000
Réhabilitation de la Maison Belin-Garcia	100 000
Toiture salle Biarrotte (Contribution à Enerlandes)	35 000
Autres opérations bâtiments (ravalement, désamiantage, chaufferies, sécurité incendie,...)	1 100 000
ACQUISITIONS FONCIERES ET PORTAGE EPFL : 854 000 €	
Portage EPFL	771 000
Autres acquisitions	83 000
EQUIPEMENT DES SERVICES : 1 090 000 €	
Parc automobile et matériel roulant	280 000
Culture (collections médiathèque et instruments de l'école de musique)	240 000
Animations	200 000
Education	160 000
Informatique (dont écoles)	160 000
Autres dépenses de renouvellement des équipements	50 000
TOTAL PPI	14 970 000



Le financement de ce Programme Prévisionnel d'Investissement

Ce plan pluriannuel d'investissement représente un coût proche de **15 000 000 €** sur la période 2017-2020, même si cette évaluation évoluera bien entendu au fil des ans et même des mois et des semaines.

Sa concrétisation reste fortement tributaire des décisions gouvernementales sur la période concernée. Inversement, en cas de perception d'éventuelles recettes supplémentaires ou d'économies nouvelles réalisées, ce PPI pourrait intégrer d'autres programmes.

Parallèlement à ce programme d'investissement, la Commune aura à faire face au remboursement de l'emprunt, soit **4 300 000 €** d'euros sur l'encours existant au 31-12-2016.

Dans l'état actuel de nos prévisions financières, ces dépenses d'investissement (**19,3 M€**) seraient ainsi financées :

Autofinancement 2017-2020	6 200 000 €	32,1 %
FCTVA	1 550 000€	8 %
Taxe d'aménagement	1 850 000€	9,6 %
Cessions foncières	1 940 000€	10,1 %
Subventions, Participations, Offres de concours	800 000€	4,1 %
Autres recettes	250 000€	1,3 %
Total fonds propres d'investissement	12 590 000	
<input type="checkbox"/> Emprunt nécessaire	6 670 000 €	34,6 %

● Autofinancement

L'autofinancement 2017-2020 (**6 200 000 €**) repose sur la capacité de la collectivité à satisfaire trois hypothèses principales, portant sur les importants chapitres budgétaires (73), (011) et (012) :

- chapitre (73), en recettes nouvelles : assurer une progression annuelle moyenne de **2 %** des recettes liées à la Taxe d'Habitation et à la Taxe sur le Foncier Bâti, notamment par la poursuite du travail d'optimisation des bases fiscales (sans augmentation des taux).
- chapitre (012) en dépenses : malgré la GVT et les revalorisations indiciaires prévues par le PPCR, maintenir la hausse des dépenses de personnel à un rythme annuel de **1,5 %**, pour rester sous un plafond de 11 800 000 € à l'horizon 2020
- chapitre (011) en dépenses : contenir la hausse des charges à caractère général sous les 4 460 000 € en 2020 (contre 4 286 000 € en 2016), soit une augmentation annuelle moyenne contenue à **1 %**

Bien entendu, sur les autres postes budgétaires de la section de fonctionnement, des efforts devront également être parallèlement entrepris pour contenir les dépenses et conforter les recettes.



● Recours à l'emprunt

Au regard de la planification annuelle de ce plan prévisionnel, le recours à l'emprunt pourrait être, aujourd'hui, ainsi envisagé :

2017 : 1,3 M€

2018 : 2,3 M€

2019 : 2,1 M€

2020 : 1 M€

Selon les hypothèses évoquées précédemment, et sans autre évolution significative de la projection effectuée à ce jour sur les grandes masses financières de la Commune, Tarnos pourrait présenter en **2020**, après réalisation de ce PPI :

- un **endettement** proche de **9 700 000 €** (soit 745 €/hab),
- une **capacité d'autofinancement** aux alentours de **1 200 000 €**
- une **capacité de désendettement** (ratio Klopfer) proche de **8 années**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

DELIBERE

PREND ACTE de la présentation du Programme Prévisionnel d'Investissement de la commune de Tarnos pour les années 2017 à 2020

Vote: 32

Pour: 32

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 13 février 2017

Le Maire

